

A.H SOLUTIONS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 €
1 CHEMIN DE LA COMMANDERIE 14340 BONNEBOSQ
RCS LISIEUX 949 727 606

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 juin,

Monsieur Ahmed HADI, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société A.H SOLUTIONS et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Constatation de la reconstitution des capitaux propres

L'Associé Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31/12/2024 qui vient d'être approuvé, qu'en raison de l'affectation des bénéfices de l'exercice écoulé à l'apurement du compte « report à nouveau » débiteur, que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient donc, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

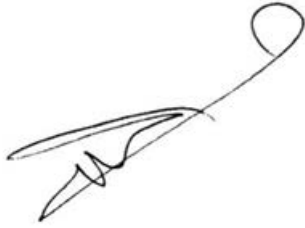
CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 30/06/2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Ahmed HADI

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'A' and 'H' followed by a long, sweeping flourish that ends in a small loop.